



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **ARTIBAT Ltd, à Bristol (GB), Succursale de Monthey**, de siège social à, 1870 Monthey
2. **Remarques:** Liquidation officielle art. 221 ss LP  
Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites dès le 19 novembre 2010 :
  1. l'inventaire
  2. l'état de collocation
  3. la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en justice contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 et ss CO.  
Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
    1. porter plainte contre les opérations d'inventaire.Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
    2. intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera accepté (art. 250 LP);
    3. demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'article 260 LP concernant d'éventuelles actions en responsabilité contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 CO.Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites de Monthey.  
  
Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé  
1870 Monthey

00562699

